



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11 / 09 / 2024

Dossier complet le : 11 / 12 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8165

## 1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Pont Saint Martin (44)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

centrale solaire uno delaLoireAtlantique

Raison sociale

centrale solaire uno delaLoireAtlantique

N° SIRET

5 0 3 5 1 1 0 8 1 0 0 0 5 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BOURRELIER

Prénom(s)

Jean Claude

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation au sol d'une centrale photovoltaïque d'une puissance inférieure à 1 MWc.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Pont Saint martin (44) d'une puissance de 999 kWc pour une production annuelle de 960 000 kWh/an.

Le site d'implantation est situé sur un terrain sans activité agricole (déclaré jachère depuis plus de 5 ans) et non entretenu. Il est situé sur la parcelle AV 150 d'une contenance totale de 16 364 m<sup>2</sup>.

La canalisation Gaz DN150-1986-PONT-SAINTMARTIN\_VERTO MORLACHERE traverse la parcelle.

Après consultation de GRTGaz, nous allons tenir compte de toutes les précautions particulières. (voir p13 annexe)

Les panneaux seront fixés sur des rangées de 137 tables photovoltaïques d'une surfaces de 4 740 m<sup>2</sup>, chaque table fait 8.76m de longueur et 3,95 m de largeur avec une hauteur minimale de 0,5m et un point haut de 2,7m et espacées entre elles de 7.5 m. Les structures seront ancrées au sol par pieux battus. Un réseau de câbles enterrés acheminera le courant des onduleurs sur l'emprise du site vers un poste électrique d'une emprise au sol de 25 m<sup>2</sup>.

L'installation sera raccordée au réseau par le biais d'une ligne HTA 20 kV aérienne à 150m de la parcelle. (Voir schéma d'implantation en Annexe)

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'installation d'une centrale de production d'énergie renouvelable sur un site agricole non exploité.

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'accroissement des parts d'énergies renouvelables dans la production française sur un terrain non exploité, sans conflit d'usage. La construction projetée répond à un objectif d'intérêt collectif, puisque c'est une construction technique au regard de la jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 23 Octobre 2015. En effet l'arrêt susmentionné édicte que : « les panneaux photovoltaïques, destinés à la production d'électricité, et contribuant ainsi à la satisfaction d'un intérêt public, doivent être regardés comme des installations nécessaires à un équipement collectif au sens des dispositions de l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme ».

Le projet répond à ces objectifs en contribuant avec une puissance installée de 999 kWc pour une production de 0.96 GWh/an, soit environ la consommation électrique annuelle de 400 personnes. Un bénéfice d'environ 288 Tonnes de Co2 par an est attendu par la production d'électricité photovoltaïque.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée entre 3 et 5 mois et sera séquencé en 4 étapes :

1. Préparation du terrain. Le terrain sera nivelé de façon à garder les deux petits fossés à leurs niveaux actuels et sans installations de tables photovoltaïques dans le but de conserver le ruissellement actuel des eaux pluviales. Une clôture laissant passer la petite faune sera installée autour de l'emprise du projet.
2. Ouverture des tranchées et mise en place du réseau électrique à environ 50 cm de profondeur.
3. Les tables seront fixées au sol à l'aide de pieux battus ou forés. Les panneaux seront vissés sur les structures, et le réseau interne sera câblé (Onduleurs - Chaines).
4. Pour raccorder l'installation photovoltaïque, nous créerons une ligne souterraine depuis le projet pour atteindre une ligne HTA 20kV, nous n'avons pas besoin de se raccorder à un poste source.
5. Installation du poste de livraison et raccordement au réseau public par le gestionnaire de réseau. Les aménagements paysagers seront réalisés en fin de chantier.

L'accès au chantier se fera par la route à l'Est. Le stockage des matériaux et des véhicules se fera au Nord de la parcelle ; Les engins de chantier seront équipés en huile Bio pour prévenir les potentielles pollutions d'hydrocarbures.

Les travaux sur le chantier se feront de jour. La nuit, la zone de chantier ne sera pas éclairée afin de supprimer les nuisances lumineuses. Les travaux se limiteront aux jours de semaine. Une base vie sera installée au nord-est de la parcelle

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pour une durée de 25 ans. Lors de sa phase exploitation, elle sera supervisée quotidiennement, par suivi à distance. Nouvergies possède déjà une équipe de maintenance sur Nantes et sera présente pour intervenir.

Les tables photovoltaïques feront l'objet d'une opération de nettoyage une fois par an. Ce nettoyage est effectué en utilisant de l'eau naturelle, sans ajout de produits chimiques, afin de préserver l'intégrité des panneaux et de limiter tout impact environnemental.

Trois passages annuels seront à prévoir pour la maintenance préventive.

Un plan de maintenance sera mis en place, définissant les missions du technicien, à savoir :

- Maintenance préventive (Contrôle des tables/modules, thermographie infrarouge, validation données de contrôle)
- Maintenance curative (intervention sur site lors d'une alerte de défaillance de l'installation).

L'entretien des sols sera réalisé par débroussaillage.

En fin d'exploitation, le site sera :

- soit rénové, les panneaux et onduleurs remplacés par des équipements neufs
- soit remis en état afin de laisser le terrain tel qu'à son état initial.

Dans tous les cas les éléments retirés (Panneaux, Onduleurs, Structures métallique, Câbles ) seront recyclés par la filière de valorisation dédiée(SOREN, autres).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (DP)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturée	14 817 m <sup>2</sup>
Puissance de la centrale	999 kWc
Puissance des panneaux	605 Wp
Nombre de panneaux	1652
Surface totale/surface PV	4 740 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

. Le projet est situé en zone A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3.7 km de la ZNIEFF type 2: FORET DE TOUFFOU Le projet se situe à 2.5 km de la ZNIEFF type 1 : LAC DE GRAND-LIEU Voir p7 annexes
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune non soumise à la loi Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation photovoltaïque n'engendrera pas de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivant le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides ( <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a> ) mises à jour en 2023, Pas de zones humides sur l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors d'un site Natura 2000, les plus proches sont : - Natura 2000( Directive Oiseaux) : Lac de Grand Lieu Distance : 2 km  - Natura 2000(Directive Habitats) : Lac de Grand Lieu Distance : 2 km  Voir n8 annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. Pour réduire l'impact hydraulique, le terrain sera nivelé de façon à conserver le ruissellement actuel des eaux pluviales. Une tranchée de 40cm/40cm en gravier au niveau de la fin des panneaux est prévue pour que l'eau qui coule sur les panneaux arrive dans la tranchée, cette tranchée permet de retenir l'eau en évitant la vitesse d'écoulement et augmente l'infiltration. Un espacement de 3 cm est prévu entre les panneaux photovoltaïques, permettant ainsi un écoulement efficace des eaux pluviales.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est implanté sur aucun zonage de protection environnemental. La nature de notre installation n'entraîne pas une perturbation sur la biodiversité existante, les arbres existants seront conservés et nous allons planter trois rangées de haies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur les habitats et espèces recensés dans cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est en zonage A. il n'est pas en exploitation et la propriétaire n'a pas l'intention de l'exploiter.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront essentiellement réalisés durant la partie travaux(3 à 5 mois) pour acheminer les engins de travaux et le matériel.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, des émissions sonores seront présentes, notamment pour le nivellement du terrain et le battage des pieux. Le chantier se déroulera en semaine et de jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier génère de faibles vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une réserve incendie est projeté au nord de la parcelle avec une zone de remplissage devant et de circulation du camion pompier tout autour des tables photovoltaïques.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un environnement rural et sans habitations. Pour atténuer son impact visuel, améliorer l'insertion paysagère et de conserver la biodiversité du site, nous avons décidé de planter une rangée de haies tout autour du projet entre la limite du terrain et la clôture en privilégiant les mêmes essences des haies à proximité. (Voir réponse Nouvergies)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce jour, la parcelle n'a aucune activité agricole.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La clôture du projet permettra le passage de la petite faune terrestre. Une petite ouverture de 15 cm de hauteur sera installée tous les 2.5m.

Le projet est situé dans un environnement rural sans habitations. Afin d'améliorer l'insertion paysagère et de conserver la biodiversité du site, nous avons décidé de planter une rangée de haies tout autour du projet entre la limite du terrain et la clôture. En plantant la haie sur cette bande de 2m entre la clôture projetée et la limite séparative, la centrale pourra être masquée en grande partie depuis la route. (voir annexe 4).

Les tables seront espacées de 7.5 m afin de laisser des surfaces libres pour l'écoulement des eaux de pluies.

Pour réduire l'impact hydraulique, le terrain sera nivelé de façon à conserver le ruissellement actuel des eaux pluviales. Une tranchée de 40cm/40cm en gravier au niveau de la fin des panneaux est prévue pour que l'eau qui coule sur les panneaux arrive dans la tranchée, cette tranchée permet de retenir l'eau en évitant la vitesse d'écoulement et augmente l'infiltration dans le sol.

La phase travaux ne se déroulera pas en période nocturne, aucun éclairage ne sera nécessaire.

Les structures métalliques seront visées à l'aide de pieux battus, limitant l'anthropisation des sols.

Un géotextile provisoire sera installé pour éviter les pollutions potentielles d'hydrocarbures venant des engins de chantier.

Une réserve incendie est projeté au Nord de la parcelle avec une zone de remplissage devant et de circulation du camion pompier tout autour des tables photovoltaïques.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne s'implante pas sur une zone humide, est situé à distance des zones à enjeux environnementaux ZNIEFF1,2 et Natura 2000. Nous considérons que, par la petite taille du projet et son absence d'enjeu environnemental et foncier, ce projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude environnementale.

L'impact du projet intégrant sa mesure de réduction par une haie paysagère est considéré comme faible

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Schéma de raccordement de la centrale PV	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MABIRE

Prénom Clément

Qualité du signataire Directeur Général

À Nantes

Fait le 05/09/2024



Signature du (des) demandeur(s)